

Séance du Conseil municipal du 20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 14 janvier 2022

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Catherine GRANGE	X	
Christine GUIMOYAS		Pouvoir à Jocelyne SCAPPATURA
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND		Pouvoir à Frédéric GEHIN
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY	X	
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE	X	

POUVOIRS :

- Mme Christine GUIMOYAS donne **pouvoir** à Jocelyne SCAPATTURA
- Mme Fabienne SALAMAND donne **pouvoir** à Frédéric GEHIN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Catherine GRANGE**.

ORDRE DU JOUR :

- Interventions
 - Présentation du Conseil Municipal des Enfants
 - Intervention de M. Hervé DE WINNE, Directeur du Centre socioculturel Jean Bedet
- Détermination des indemnités au Maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués
- Détermination des délégations du Conseil municipal au Maire
- Détermination de la Composition de la Commission achat public
- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget (section investissement)
- Signature de la convention avec la commune de Morestel pour le Réseau RASED
- Point d'informations sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Questions diverses
 - Appel à candidatures pour le Comité de pilotage de la révision du PLU

Présentation du Conseil Municipal des Enfants

Discours de bienvenue de Monsieur le Maire :

« Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes élus du Conseil municipal « enfants » et nous nous réjouissons tous, je crois, de la création de cette instance.

J'en profite pour remercier Jocelyne, Fabienne et Aline, entre autres, de porter ce projet. Je remercie également les enseignants des deux écoles pour leur collaboration.

Un conseil municipal « enfants », c'est l'apprentissage de la citoyenneté :

- *apprendre comment fonctionne une Mairie d'abord,*
- *apprendre à gérer un budget, à choisir entre différents projets,*
- *apprendre à discuter, débattre, échanger dans le respect des opinions de chacun.*

Je précise que nous allons proposer, au budget du CCAS, d'allouer une somme spécifique, qui sera gérée par les enfants, pour assurer le fonctionnement du CME.

Maintenant, assez parlé. A vous la parole.

Les enfants ont ensuite pris la parole afin de se présenter.

Intervention du Centre Social Jean BEDET

Discours d'introduction de Monsieur le Maire :

« La commune participe depuis 2013 au financement de l'action jeunesse du CSJB. Cela n'a pas été sans mal à l'époque. Il est temps désormais de dresser un bilan, d'étudier des perspectives d'évolution, sachant que la commune souhaite réfléchir à une politique « jeunesse » et qu'elle est demandeuse de votre technicité et de votre expérience. »

Présentation du Centre social et du bilan 2021 : voir présentation annexée au compte-rendu.

Monsieur DE WINNE rappelle que le Centre social a traversé une crise financière en 2018. La situation s'améliorant, il est désormais possible de reprendre les investissements en 2021/2022, avec notamment l'achat d'un logiciel et d'un véhicule, subventionnés par la CAF.

Frédéric GEHIN rappelle la participation des jeunes corbelinois depuis 2013. Il s'agissait du 1^{er} chantier jeunes en 2021, avec des travaux de remise en peinture de mobilier urbain.

Il indique qu'il s'agit désormais de s'interroger comment toucher les jeunes du territoire.

Monsieur DE WINNE précise que le Centre social travaille à proximité du collège, ce qui permet de toucher tous les jeunes du territoire. La CAF propose également de former des animateurs en tant que « promeneurs du net », pour tenter de discuter avec eux, d'aborder leurs problématiques, et notamment celles liées aux activités numériques.

Marie-Hélène LAJON s'interroge sur la mixité au cours des activités proposées. Il lui est précisé que les filles sont davantage représentées sur les projets, tandis que les activités rassemblent davantage de garçons. Quoi qu'il en soit, les activités proposées tâchent de respecter au maximum une certaine parité.

Yoann ZINOPOULOS souhaite savoir s'il y a du renouvellement dans les adhérents au fil des années. Il lui est répondu qu'un certain nombre de nouveaux jeunes adhèrent chaque année, malgré une perte à l'entrée au lycée, et des effets de groupes. Il souhaite également connaître les lieux de prédilection pour les rencontres des jeunes. Sur cet aspect, le city-stade près du collège est un lieu favori, bien qu'il n'existe pas de demande précise, et que les regroupements ont tendance à s'effacer.

Le CSJB note cependant que sur Corbelin la présence associative, notamment des conscrits, permet une plus forte mobilisation des jeunes sur le territoire.

Monsieur le Maire remercie le CSJB pour son intervention, et prend note des propositions d'interventions, notamment pour des activités lors de la fête de la Musique. Il remercie également Sophie GUILLAUD-PIVOT pour sa participation au Conseil d'administration.

La plaquette du Centre sera mise à disposition à la Mairie et à la médiathèque.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 9 décembre 2021, et a été adressé le 15 décembre dernier.

Le compte-rendu est validé.

Délibération n° 2022-1-1 :
Détermination des indemnités au Maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 janvier dernier, le Conseil municipal a entériné la création de 4 postes d'adjoints au Maire. En outre, deux conseillers délégués ont été nommés par arrêté du Maire.

Pour mémoire, les délégations données sont les suivantes :

- *1^{er} adjoint – Lionel RITTNER : urbanisme, développement éco, travaux et ressources humaines,*
- *2^{ème} adjointe – Marie-Hélène LAJON : social, communication, médiathèque*
- *3^{ème} adjoint – Hervé DELBEGUE : sécurité publique, voirie*
- *4^{ème} adjointe – Marie-Claude GARIN : culture et patrimoine, cérémonies, avenir médical, logement*
- *Conseiller délégué – Yoann ZINOPOULOS : informatique, numérique, mobilité*
- *Conseillère déléguée – Fabienne SALAMAND : affaires scolaires, jeunesse, périscolaire, sport, gestion des salles*

La délibération du 18 juin 2020, fixait les indemnités des élus de la sorte :

	% de l'indice terminal	Montant annuel
Maire	40	18 669€
Adjoints (5)	15,79	7 369€
Conseillers délégués (2)	15,79	7 369€

soit une enveloppe annuelle de 70 257€.

Le passage de 5 à 4 adjoints porte l'enveloppe maximum à 61 044€ annuels.

Monsieur le Maire propose que les indemnités soient ainsi réparties :

	% de l'indice terminal	Montant annuel
Maire	36	16 802€
Adjoints (4)	15,79	7 369€
Conseillers délégués (2)	15,79	7 369€

soit une enveloppe annuelle de 61 020€.

Il précise que la marge de manœuvre dégagée, soit environ 9 000€, sera allouée pour rembourser les frais de déplacement des élus représentant la commune auprès des structures (Syclum, Balcons du Dauphiné, etc.).

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- FIXE l'indemnité du Maire à 36% de l'indice terminal de la fonction publique
- FIXE l'indemnité des adjoints à 15,79% de l'indice terminal de la fonction publique
- FIXE l'indemnité des conseillers municipaux délégués à 15,79% de l'indice terminal de la fonction publique
- PRECISE que les crédits correspondants seront prévus à l'exercice 011.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-1-2 :

Détermination des délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal avait donné délégation, sous son contrôle, et en application de l'article L2122-22 du CGCT, par délibération du 18 juin 2020.

Il propose que les mêmes délégations lui soient accordées, à savoir la possibilité (les numéros précédant chaque délégation correspondent aux paragraphes de l'article précité) :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 40 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour tout type de contentieux, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€ ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 28° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

Monsieur le Maire propose que, dans le même but de faciliter la bonne marche de l'administration communale, lui soit en complément délégué la possibilité :

- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE les délégations susmentionnées au Maire, pour la durée de son mandat,
- PRECISE que la présente délégation sera exercée par le 1^{er} adjoint, en cas d'empêchement du Maire,
- PREND ACTE que cette délibération est à tout moment révocable,

- PREND ACTE que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-1-3 :
Détermination de la Composition de la Commission achat public

Monsieur le Maire rappelle qu'en tant que 1^{er} adjoint il siégeait à la Commission achat public. Cette dernière était composée de la sorte :

- Membres titulaires :
 - o Frédéric GEHIN
 - o Alain CHADI
 - o François MANON
- Membres suppléants
 - o Hervé DELBEGUE
 - o Lionel RITTNER
 - o Ioan FILIMON

Il propose que Lionel RITTNER soit nommé membre titulaire, et lance un appel aux candidatures pour un membre suppléant.

Marie-Claude GARIN fait acte de candidature.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- APPROUVE la nouvelle composition de la Commission achat public.

Délibération n° 2022-1-4 :

Personnel : Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que le poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, affecté aux fonctions de médiathécaire, est actuellement ouvert à hauteur d'un mi-temps.

L'agent dépassant régulièrement son temps de travail nominal, et pour permettre la meilleure prise en compte de l'ensemble de ses missions, notamment la communication municipale, il est proposé de porter le temps de travail de ce poste à hauteur de 70% d'un temps plein.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE l'augmentation du temps de travail du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe, affecté aux fonctions de médiathécaire à hauteur de 70% d'un temps plein.
- PRECISE que les crédits seront prévus au budget.

Délibération n° 2022-1-5 :
Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet, sur délibération, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire précise que le budget sera voté au mois de mars 2022.

Le quart de ces dépenses correspond, au regard du budget 2021, à :

- Chapitre 21 : 46 330€
- Chapitre 23 : 44 000€

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- AUTORISE une ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 30 000€ pour l'article 2313 et 30 000€ pour l'article 2111.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-1-6 :

Signature de la convention avec la commune de Morestel pour le Réseau RASED

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Commune de Morestel est support du secteur RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) et donc en charge de la répartition des dépenses du service, à hauteur de 1,40€ par élève scolarisé dans l'école publique, pour une année scolaire.

Il indique qu'à ce titre une convention doit être signée avec la Commune.

Catherine GRANGE précise que cette somme forfaitaire permet à l'équipe d'acheter du matériel spécialisé.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- AUTORISE la signature de la convention avec la Commune de Morestel pour la participation au fonctionnement du réseau RASED,
- DIT que les crédits seront prévus au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Point d'informations – Balcons du Dauphiné**

Frédéric GEHIN indique que le Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté lors du dernier Conseil communautaire, du 16 décembre dernier. La phase de concertation (auprès des Personnes Publiques Associées) est en cours, et devrait donner lieu à une adoption courant de l'été 2022. Il s'agit d'une feuille de route établie par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné sur la transition énergétique, la pollution de l'air et le réchauffement climatique.

Le débat d'orientations budgétaires aura lieu lors du prochain Conseil communautaire du 27 janvier prochain.

- **Point d'informations – Syclum**

François MANON indique que 9 Vice-présidents ont été élus, répartis sur les Communautés de communes faisant partie du territoire du nouveau Syndicat. Un Bureau élargi, composé de 11 délégués, a également été élu. Le Syclum a désigné ses délégués auprès du SITOM (incinération). François MANON indique être membre du Bureau élargi (en charge des biodéchets et de la collecte des OM), et délégué auprès du SITOM. La collecte en porte à porte va être mise en place progressivement pour le tri sélectif, avec une collecte une semaine sur deux. Il n'y a pas encore d'agenda de déploiement.

Également en projet, la simplification des consignes de tri, concernant notamment le plastique. Une étude est en cours sur la collecte des biodéchets sur le secteur de La Tour du Pin (récollection d'environ une tonne par semaine pour 1250 habitants touchés). Les colonnes d'apport volontaires seront progressivement supprimées pour les emballages et les cartons, au profit du développement de la colonne pour le verre. La tarification incitative fera également partie des projets.

Concernant la collecte des cartons, Marie-Hélène LAJON s'interroge sur la limitation aux cartons « marrons. » François MANON précise qu'il s'agit d'un abus de langage, et que tous les cartons épais peuvent y être jetés. Lionel RITTNER demande si une évolution est prévue sur les colonnes à cartons, notamment quant à la largeur des ouvertures, les volumes et la taille augmentant. René VIAL rappelle l'importance de découper, plier et écraser les cartons. Lionel RITTNER rappelle de son côté l'importance de faciliter la gestion des déchets pour les habitants. François MANON fera remonter la demande auprès des techniciens.

- **Point d'informations – SCOT**

Alain CHADI indique que la prochaine rencontre aura lieu le 10 février. Il fera un retour lors du prochain Conseil municipal.

- **Point d'informations – PLU**

Monsieur le Maire indique que la première rencontre du Bureau d'études a eu lieu ce lundi 17 janvier. Après échanges, il propose que ce soit le Conseil municipal en son intégralité qui ait la charge du pilotage du PLU, en consacrant a minima trois réunions à cette thématique, en fin de chaque phase.

Par ailleurs, les modalités de concertation pour impliquer les habitants sont en cours d'études. Au-delà des réunions publiques, d'autres dispositifs pourront être mis en place.

Une délibération prochaine actera le lancement du PLU et précisera les modalités de la concertation et les objectifs de la révision.

- **Questions diverses**

Lionel RITTNER précise que le raccordement des logements Place Falatieu aura enfin lieu d'ici la fin du mois de janvier. En parallèle, les travaux sont en cours, en interne, pour une mise en location au 2^{ème} trimestre 2022. Il indique en outre qu'un état des lieux des étanchéités de la Salle polyvalente et de la Salle de Motricité a été réalisé. Des travaux seront prévus, mais aucune grosse problématique n'a été relevée. A la suite des intempéries, il informe que le talus de la rivière s'est effondré vers le practice du golf. Un enrochement sera à prévoir. Les demandes de devis sont en cours.

Il indique également que l'étude de réfection du sol de la salle polyvalente est lancée. Le sol est bien abîmé et se soulève par endroits, en raison des remontées d'humidité connues depuis plusieurs années.

Hervé DELBEGUE indique que des travaux vont avoir lieu pour réparer des dégradations de chaussées causées par la mauvaise évacuation des eaux pluviales : Route du Bois Barral, Avenue des Frères Guiguet, Route du Bourneau, Route de Villeneuve, et également une réparation sur la Route de Cauchie. Il précise que l'ensemble de ces opérations représente environ 18500€, et auront lieu d'ici mi-février.

Les demandes de devis sont en cours pour mener les études de sécurisation de l'avenue de la soie et du secteur de Bugnon.

Il précise qu'une formation a été dispensée par la Gendarmerie sur la thématique de l'agressivité des citoyens vis-à-vis des élus. Trois sessions sont en cours. Un dépliant sera également transmis à l'ensemble des élus.

François MANON propose qu'une étude soit menée pour approvisionner notre restaurant scolaire en produits locaux. Frédéric GEHIN rappelle les obligations de la loi EGALIM, et indique que c'est une thématique travaillée avec notre cuisinière. Il précise cependant que les montants de fournitures imposent de passer par un marché public voire un accord-cadre. La condition est également l'existence d'une offre locale, et que les fournisseurs jouent le jeu de la commande publique. Il note cependant qu'il y a déjà beaucoup de fournisseurs locaux. Une légumerie mutualisée peut être étudiée également. La cantine scolaire produit près de 150 repas par jour, ce qui nécessite un approvisionnement fiable.

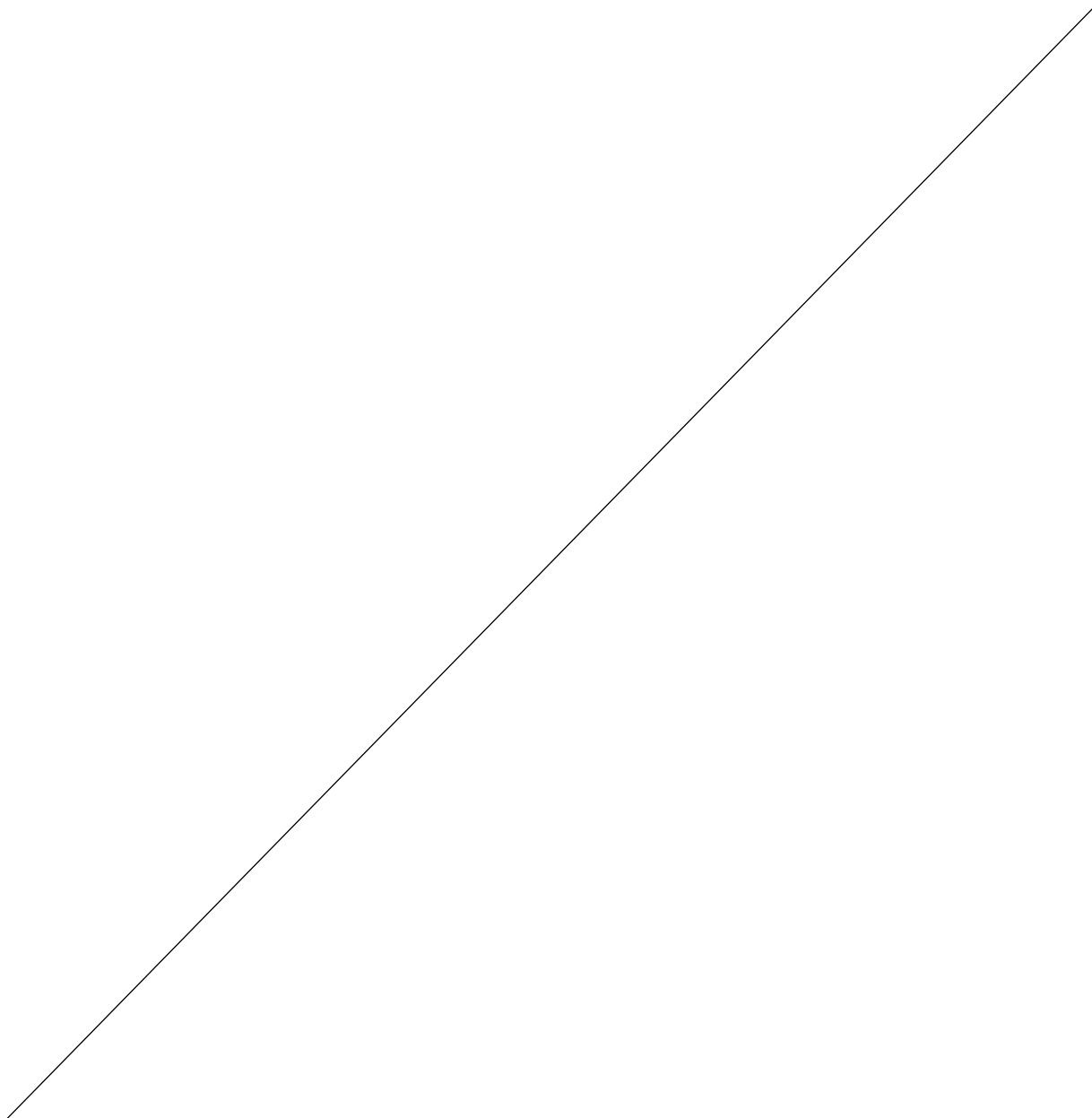
Frédéric GEHIN rappelle que les prochaines séances auront lieu :

- Le 17 février à 19h00 (horaire à confirmer)
 - Débat d'orientations budgétaires
- Le 17 mars à 19h00 (horaire à confirmer)
 - Adoption du Budget Primitif
 - Tarification de la cantine scolaire
 - Adoption du Régime indemnitaire

La séance est levée à 20h35.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 20 janvier 2022

- Délibération n°2022-1-1 : Détermination des indemnités au Maire, aux adjoints, aux conseillers municipaux délégués
 - Délibération n°2022-1-2 : Détermination des délégations du Conseil municipal au Maire
 - Délibération n°2022-1-3 : Détermination de la Composition de la Commission achat public
 - Délibération n°2022-1-4 : Personnel : Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe
 - Délibération n°2022-1-5 : Ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget
 - Délibération n°2022-1-6 : Signature de la convention avec la commune de Morestel pour le Réseau RASED
-
- 
-

